

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 79 (1934)
Heft: 5

Artikel: À propos de fortifications permanentes [fin]
Autor: Lecomte
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341570>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de fortifications permanentes.¹

(*Suite et fin.*)

La question des fortifications permanentes en soulève forcément une autre, pour laquelle notre peuple n'a aucune sympathie, celle des *troupes permanentes*. Nous nous sommes si bien habitués à notre système d'armée de milices, sans cadres permanents ni troupes permanentes, que l'abandon de ce système se heurterait certainement à une forte opposition.

C'est probablement en grande partie pour cette raison que l'on a préféré, il y a un demi-siècle, restreindre les fortifications permanentes au minimum. On n'aurait guère pu se représenter, à la frontière de voisins ayant des armées permanentes, des forts d'arrêt sans garnisons permanentes. Ils auraient risqué d'être enlevés par surprise avant que nous ayons eu le temps de les occuper. Nos forteresses du Gothard et de Saint-Maurice sont, par contre, juste assez éloignées de la frontière pour ne pas courir ce risque. On a estimé pouvoir s'en tirer avec le système de gardiennage actuel et jusqu'à présent nous n'avons pas eu à nous en repentir.

Mais, si nous voulons augmenter notre système fortifié, si, en particulier, nous voulons construire des ouvrages permanents à nos frontières, nous ne pourrons plus éluder la question des garnisons permanentes.

¹ Lire la première partie de cette étude dans notre livraison d'avril 1934.
(Réd.)

Le présent texte a été rédigé il y a quelques semaines déjà. Depuis lors, la question de la fortification de nos régions frontières a été soulevée au Conseil national par les conseillers Fazan et Rochat. Elle a également été soulevée dans la presse politique, en liaison avec la lutte contre le chômage, par un groupe d'officiers de la Suisse orientale. En outre, le comité central de la Société suisse des officiers a mis cette question à l'étude. L.

Ce n'est pas à moi, ni même à aucun militaire de trancher une pareille question qui relève du gouvernement et du peuple souverain. Il me paraît cependant ne rien y avoir là qui doive nous effrayer. Si, de l'avis des militaires compétents, il est nécessaire de fortifier nos frontières et d'y entretenir des garnisons permanentes, je ne vois pas quelles objections sérieuses on pourrait éléver contre cette innovation. D'abord, il ne s'agirait que de faibles effectifs, quelques milliers d'hommes ; les conséquences financières et économiques ne sauraient donc être très importantes. Ensuite, la création de ces troupes, sans parler de la construction des ouvrages, donnerait une occupation permanente à quelques milliers de chômeurs. J'estime qu'il ne faut donc pas repousser *a priori* une solution de ce genre, mais au contraire l'étudier sérieusement, ce qu'on ne paraît pas avoir fait, il y a un demi-siècle.

Personnellement, je n'ai pas une sympathie exagérée pour les fortifications permanentes. Même construites d'après les idées les plus récentes, elles vieillissent vite et sont difficiles à moderniser. En outre, à la longue, le secret sur leur armement, leur garnison, tout ce qui fait leur force, est bien difficile à garder. Il est donc relativement facile à l'ennemi d'en préparer l'attaque en toute connaissance de cause. Cela est tout particulièrement vrai pour les forts d'arrêt à la frontière, et Manonviller en est un exemple frappant.

Je n'entends donc pas qu'il nous faille, à tout prix, des forts d'arrêt avec garnisons permanentes. Ce qu'il faut, à mon avis, c'est de reprendre, sans idées préconçues, toute la question des fortifications, permanentes ou improvisées, établies d'après le système périphérique, central, radial ou tout autre.

Il est oiseux, je crois, de rechercher si la doctrine d'il y a quarante ans était, à ce moment-là, la bonne. On pourrait faire bien des réserves sur les conceptions stratégiques du député Gallati, ainsi que sur la possibilité de créer, au dernier moment, des fortifications susceptibles de faciliter la mission

de l'armée de campagne. Mais cela n'aurait guère qu'un intérêt historique. Ce qui est urgent, c'est de rechercher si cette doctrine vaut aujourd'hui ou si elle ne vaut pas.

Cette recherche est l'affaire, non seulement des militaires, mais aussi et surtout du peuple souverain, c'est-à-dire de ses représentants et de son gouvernement. Déterminer la relation qui doit exister dans notre système militaire, entre l'armée de campagne et les fortifications est une question de gouvernement. Nous devons avoir l'armée de notre politique et non la politique de notre armée. Or, notre politique traditionnelle, sur le plan international, c'est la neutralité. Notre système militaire doit nous fournir les moyens de la faire respecter par nos voisins. Il paraît donc évident que notre système doit être essentiellement défensif et que, par conséquent, la fortification, le moyen défensif par excellence, doit y jouer un grand rôle. Celui qui songe à violer notre neutralité se demandera certainement, tout d'abord, si nous sommes à même de la *défendre* efficacement. Aussi, doit-on être quelque peu étonné de lire dans le rapport du général Wille que les belligérants tiendront surtout compte de la valeur *offensive* de notre armée. Evidemment toute armée, comme tout individu, a une certaine aptitude tant à l'attaque qu'à la défense. On ne peut guère concevoir une armée *exclusivement* offensive ou défensive. Il y a, par contre, des différences fondamentales entre un système militaire *essentiellement* défensif, et un système essentiellement offensif. C'est au gouvernement à décider, en tenant compte des préavis de ses conseillers militaires, mais aussi de considérations financières, économiques et politiques, sans rapport direct avec l'art et la science militaires.

Il faut dire, en toute justice, que le système offensif ne doit pas être écarté d'emblée. En 1815, le Gouvernement suisse a jugé bon de prendre part à la ruée contre la France et a fait envahir la Franche-Comté par son armée, mais celle-ci n'y étant pas préparée, ce fut un fiasco complet. En 1856, le général Dufour projetait, paraît-il, de prendre l'offensive hors frontières, en débouchant de Schaffhouse, et

d'entraîner l'Allemagne du Sud contre la Prusse. Cela aurait peut-être mal fini, car notre armée n'y était, au point de vue matériel, guère mieux préparée qu'en 1815. Le moral, il est vrai, était meilleur.

Quoi qu'il en soit, le cas pourrait se présenter à nouveau où l'égoïsme sacré, ou tout autre cause, ferait paraître opportun un abandon de la neutralité et une offensive hors frontière. Il faudrait que notre armée en soit capable, au moins dans des conditions favorables.

Je veux cependant admettre que ce point de vue-là restera secondaire et que la mission essentielle de notre armée est, et restera, défensive. Si jamais notre armée fait de l'offensive stratégique hors frontière, cela ne peut guère se concevoir que dans le cadre d'une coalition. Dans ce cas, nos alliés nous fourniront les *moyens* offensifs qui nous manqueront, pourvu qu'ils aient confiance, comme l'a dit le général Wille, dans l'*esprit* offensif de nos troupes.

Laissant de côté, comme je l'ai dit plus haut, la question de la traversée des Alpes, notre système militaire doit pouvoir empêcher une armée française de traverser le Plateau suisse pour aller en Allemagne, et inversement.

Le système le plus simple serait certainement dans l'ordre d'idées du barrage Bâle-Olten-Brugg-Zurich, proposé en 1880 par le colonel Rothpletz, et plus ou moins renouvelé de Masséna et de l'archiduc Charles, en 1799. Toute armée voulant traverser notre Plateau se heurte à plusieurs barrières fluviales, dont la plus courte en même temps que la plus forte est constituée par la Limmat de Zurich à Turgi, prolongée par l'Aar de Turgi à Coblenz, à peine 40 km. en tout. Théoriquement, des ouvrages permanents à ces trois points, solidement construits et occupés par de bonnes troupes, suffiraient à tenir indéfiniment, à très peu de frais, cette barrière tant contre l'est que contre l'ouest.

Ce système pourrait convenir aux Français ou aux Allemands pour s'interdire réciproquement la traversée du Plateau suisse. Il ne saurait nous convenir à nous que comme dernière ressource. Nous n'avons pas le droit d'envisager

l'abandon, d'emblée, d'une aussi grande partie du territoire national.

J'écarte donc cette idée, pourtant fort intéressante, et j'admets que nous voudrons, au contraire, céder le moins possible de territoire.

Pour cela, il nous faudra d'abord mobiliser notre armée de campagne et la concentrer à proximité de la frontière menacée. Cela prendra un certain nombre de jours, pendant lesquels notre armée devra être protégée contre une attaque brusquée. Ensuite, pour résister avec succès à l'invasion, il nous faudra pouvoir manœuvrer dans un terrain difficile, contre un ennemi probablement plus nombreux et plus manœuvrier que nous-mêmes.

Et tout cela, notre armée de campagne doit pouvoir le faire, d'après la doctrine, sans autre appui que celui des fortifications établies, en cas de guerre, en style provisoire ? Oui ou non, est-ce possible ?

L'expérience de 1914 à 1918 permet d'en douter. Tous ceux qui ont participé aux travaux de fortifications entamés en août 1914 à Olten, à Morat et ailleurs ont gardé un pénible souvenir de ces essais d'improvisation. Les préparatifs n'avaient pas été poussés au delà de vagues avant-projets. Aucune décision n'était prise, aucun plan adopté ou même sérieusement étudié, aucun matériel stocké. Aussi la confusion fut-elle grande pendant les premières semaines. On peut affirmer que si la Suisse avait été envahie en août, ou même en septembre 1914, les travaux de fortification effectués n'auraient été que d'une bien faible utilité à notre défense nationale.

Petit à petit, cependant, on se débrouilla. Si nous avions été attaqués en 1917 ou 1918, l'envahisseur se serait heurté à des fronts fortifiés à loisir, d'après des plans mûrement étudiés, plus forts certainement que bien des secteurs des fronts belligérants. Il n'en reste pas moins que l'improvisation avait lamentablement échoué en août 1914.

Sommes-nous mieux placés aujourd'hui ?

Sous certains rapports, oui ; sous d'autres, non ; la balance est difficile à établir.

Nos officiers-ingénieurs ont, depuis la guerre mondiale, étudié en détail de nombreux projets. Une attaque brusquée nous trouverait certainement mieux préparés qu'en août 1914. Mais cette attaque disposerait aussi de moyens plus puissants. L'aviation, qui n'était alors qu'un organe de renseignement est devenue un moyen de combat. Sans parler de ses autres activités, l'aviation ennemie pourra, dès la première heure, harceler nos travailleurs et en même temps faire le relevé photographique de nos travaux.

L'artillerie lourde ennemie pourra, même sans franchir la frontière, envoyer ses gros projectiles sur ces mêmes travailleurs à 20 km. et plus, à l'intérieur du pays.

Les autos blindées ennemis pourront, si rien ne les arrête, prolonger dès le premier jour cette action jusqu'au cœur même du pays.

L'improvisation de positions fortifiées se heurtera donc, dès le début, à de grosses difficultés.

Nous ne pouvons pas compter que l'on nous laisse, comme en 1914-1918, quatre ans et plus pour fortifier nos positions. Nous devons compter avec la possibilité, voire même la probabilité de l'attaque brusquée, avec ou sans ultimatum préalable. Et comme nous ne savons pas de quel côté viendra cette attaque, nous devons être prêts à lui tenir tête d'où qu'elle vienne.

Il semble bien osé de prétendre le faire par des ouvrages à établir entièrement au dernier moment. La préparation la plus poussée en temps de paix ne permet pas de construire, dans nos terrains, des positions fortifiées dignes de ce nom, sans y consacrer des jours, voire des semaines. Toute fortification bâclée en vitesse est plus nuisible qu'utile : tranchées peu profondes, mal situées et mal camouflées; organes de flanquement insuffisants, abris trop faibles, etc.

On ne peut guère éviter de conclure qu'il est indispensable, non seulement de préparer à fond, en temps de paix, les travaux projetés, mais de les amorcer très sérieusement.

Que faut-il entendre par là ? Peu ou beaucoup ! Beaucoup, je crois.

En terrain favorable, qui est d'ailleurs l'exception chez nous, on peut, à la rigueur, si tout a été bien préparé, réaliser en 24 heures, des tranchées tenables et des réseaux de fil de fer utilisables. On ne peut, par contre, rien réaliser qui tienne contre l'artillerie lourde et mi-lourde dont l'envahisseur sera abondamment pourvu. Tout travail souterrain ainsi que tout travail dans le roc et tout bétonnage, devrait logiquement être exécuté en temps de paix, au moins en gros œuvre.

On me dira peut-être que la couverture est assurée, pendant la mobilisation et la concentration, par le landsturm renforcé de détachements spéciaux ; qu'en outre, des destructions sont préparées sur toutes les voies d'accès des régions frontières, routes et voies ferrées ; que ces mesures donneront certainement au gros de l'armée les quelques jours de répit nécessaires pour exécuter les travaux de fortification prévus.

A cela je répondrai que, s'il ne faut pas voir tout en noir, il est dangereux de voir tout en rose. L'histoire de toutes les guerres nous montre que les destructions de ponts, routes, tunnels, etc., ne réussissent pas toujours, même si elles ont été bien préparées. Il faut tabler sur un assez fort déchet qui peut, par hasard, se produire justement dans un secteur décisif. Il ne faut d'ailleurs pas s'exagérer l'importance de la destruction d'un pont, par exemple. Si les circonstances locales sont favorables, le pont détruit peut être, en quelques heures, remplacé par un pont militaire sans que le gros de la colonne ait subi un retard appréciable.

Et ces détachements de landsturm plus ou moins renforcés, combien de temps tiendront-ils devant des forces supérieures en quantité et en qualité, s'ils ne trouvent dans leur secteur aucune organisation défensive à laquelle ils puissent s'accrocher ? Il y a donc bien des chances, avec la doctrine actuelle, pour que l'ennemi force, dans certains secteurs, la région frontière avant que notre armée ait organisé les positions prévues, voire même avant qu'elle ait terminé sa mobilisation et sa concentration.

Combien plus sûre et plus efficace serait la destruction d'un pont si ses abords étaient battus par le feu d'un ouvrage permanent, protégeant la mise de feu et empêchant la reconstruction ?

Combien plus ferme serait la résistance du landsturm, si elle était appuyée par quelques canons ou mitrailleuses, convenablement installés d'avance, sous casemate ou cuirasse, donnant un feu efficace sans souffrir du feu ennemi ?

Voulons-nous renoncer, de gaîté de cœur, à renforcer ainsi notre mince couverture ?

Bref. Il semble bien que nous ne puissions pas nous soustraire à la nécessité de construire, dès le temps de paix, de nombreux ouvrages permanents le long du Rhin et du Jura.

Que seront ces ouvrages ? Devons-nous nous entourer d'une ceinture de véritables forts d'arrêt, avec artillerie cuirassée et tous les perfectionnements modernes ? Je ne crois pas. Dans bien des cas, il suffira pour barrer un défilé du Jura ou un pont du Rhin, d'un canon léger, d'une mitrailleuse ou même d'un fusil-mitrailleur bien placé et bien approvisionné. Une caverne dans une paroi de rochers, de quoi loger un groupe de canonniers ou de mitrailleurs, quelques caisses de vivres et de munitions et un tonneau d'eau, et voilà une colonne ennemie bloquée pour quelques jours. A d'autres endroits, moins favorables, il faudra peut-être deux ou trois de ces casemates croisant leurs feux sur le point critique et se flanquant réciproquement. On peut, je crois, compter sur les doigts les régions où il faudrait avoir recours à de véritables forts avec artillerie lourde et tout ce qui s'en suit. Je ne vois guère que la région au Nord de Schaffhouse, celle au Sud de Bâle et celle au N. E. de Genève.

La ville de Bâle, elle-même, est difficilement défendable, ses faubourgs débordant d'une part sur l'Alsace, de l'autre sur le pays de Bade. Et pourtant il est nécessaire d'interdire aux belligérants de la traverser soit pour y franchir le Rhin, soit pour progresser le long du fleuve. J'ai participé, il y a bien longtemps, à une étude de la défense de Bâle, sur la

frontière même. Depuis lors, les faubourgs se sont développés de façon à rendre toute organisation de ce genre quasi-impossible. La traversée de Bâle doit être interdite indirectement, par de l'artillerie à longue portée placée au sud et à l'est de la ville et battant les routes qui y convergent.

La destruction des ponts doit, cela va sans dire, être préparée. Mais, dût-elle ne pas réussir, la possession des ponts serait de peu de valeur pour l'assaillant si toutes les routes qui y conduisent ou en débouchent étaient sous le feu de forts situés sur les contreforts du Blauen et du plateau de Gempen.

Cette région au sud et à l'est de Bâle est, en outre, la charnière reliant nos fronts sud et ouest. Si on la laisse ouverte, les troupes de l'envahisseur, débouchant de Bâle, peuvent atteindre la ligne de l'Aar, d'Olten à Bienne, avant qu'elle soit sérieusement organisée. Il semble donc indiqué de maîtriser par des forts d'arrêt permanents les routes conduisant de Bâle vers l'est et le sud. Ces forts devraient être construits d'après les idées les plus modernes pour ne pas risquer d'avoir le sort de Manonviller. Ils devraient être occupés en permanence par des garnisons de sûreté.

Ils pourraient aussi, subsidiairement, servir à couvrir et à masquer la préparation d'opérations offensives contre l'Alsace en direction de Mulhouse ou contre Bade en direction de Fribourg.

Le cas de Schaffhouse diffère sensiblement de celui de Bâle. Ici nous disposons sur la rive nord du Rhin d'un territoire assez grand et assez praticable pour y réunir plusieurs divisions. Les communications avec la rive sud sont assurées par plusieurs ponts permanents de route et de chemin de fer. Le terrain au delà de la frontière permet d'en déboucher dans de bonnes conditions surtout vers l'est et le nord-est. C'est de tous nos fronts, à peu près le seul secteur qui se prête à une offensive d'armée hors frontière. C'est par cette région qu'a passé Lecourbe en 1800 pour marcher sur Ulm. C'est aussi de là que le général Dufour comptait déboucher en 1857 pour soulever l'Allemagne du

Sud contre la Prusse. Sans viser aussi loin, on doit dire qu'on aurait tort de renoncer d'emblée à cette unique possibilité d'offensive stratégique.

Est-ce à dire que nous devons, dès le temps de paix, faire du canton de Schaffhouse un camp retranché ? Pas nécessairement. D'abord, ce ne serait peut-être pas de bonne politique vis-à-vis de l'Allemagne. Ensuite et surtout cette solution aurait les inconvénients inhérents à toute organisation permanente : Quasi-impossibilité de préserver le secret du dispositif, longue durée des études et des travaux, grosses dépenses de construction et d'entretien, garnisons permanentes.

Il y a lieu de remarquer que le tracé très irrégulier de la frontière rend assez difficile le choix de la ligne à fortifier. La préparation des projets demanderait une étude très approfondie. J'ai l'impression qu'un groupe de trois ou quatre forts permanents serait la meilleure solution.

Il ne saurait être question de fortifier Genève, dont la banlieue, comme celle de Bâle déborde sur le territoire étranger. Même si cela était techniquement possible, une armée française pourrait se contenter de masquer la forteresse Genève et, en utilisant les cols de la Faucille et des Rousses, progresser rapidement entre le Jura et le lac Léman. Dans ce terrain relativement ouvert, il n'y aurait guère moyen d'arrêter une armée avec quelques mitrailleuses. La construction d'un système de forts d'arrêt dans la région St-Cergues-Nyon doit donc être envisagée. Ces forts devraient battre efficacement le col des Rousses et les nombreux chemins conduisant du Pays de Gex dans la région de Nyon ; il conviendrait de les pourvoir d'artillerie à longue portée sous béton ou cuirasse. Ils devraient pouvoir se flanquer mutuellement au moyen d'artillerie légère, et posséder, pour éviter toute surprise, des garnisons permanentes. Ce serait, somme toute, une assez grosse affaire. Raison de plus pour l'étudier sérieusement. Peut-être cette étude conduira-t-elle à une solution satisfaisante, avec des moyens plus modestes.

Il va sans dire que si l'on se décide à construire ces trois groupes de forts dans les régions de Bâle, Schaffhouse et Nyon, l'organisation défensive des intervalles entre les forts devra être préparée dans tous les détails, de façon à pouvoir être réalisée à très bref délai en cas de danger de guerre.

Il est permis de croire que, derrière une couverture ainsi renforcée, notre armée de campagne pourrait mobiliser et se concentrer sur le Plateau dans des conditions à peu près normales, si elle possède, en outre, une défense antiaérienne suffisante.

Mais, d'une part, cette couverture ne saurait tenir indéfiniment et d'autre part, notre armée de campagne ne doit pas s'avouer vaincue si elle se voit obligée d'évacuer la zone frontière. Elle doit, en tout état de cause, pouvoir continuer la lutte sur le Plateau : soit en recherchant la bataille décisive si une occasion favorable se présente ; soit, au contraire, en cherchant à l'éviter, à durer. Dans les deux cas, elle devra pouvoir *manœuvrer* sur le Plateau. Et pour conserver le plus longtemps possible sa liberté de manœuvre, il serait fort utile qu'elle disposât d'un certain nombre de points fortifiés ou plutôt de régions fortifiées. C'est ainsi que, avant la guerre mondiale, on a toujours compris la manœuvre défensive : fortifier certains points ou secteurs, de façon à pouvoir les tenir avec des troupes de deuxième qualité ou de faible effectif, et garder le maximum de moyens disponibles pour la manœuvre. Si l'on n'a guère procédé ainsi dans la guerre mondiale, c'est que l'épuisement des deux partis, de force à peu près égale, a conduit presque partout à la stabilisation des fronts, qui est la négation de la manœuvre. En face d'un adversaire qui, par hypothèse, sera plus nombreux et mieux outillé que nous, nous ne pourrions guère stabiliser notre front que derrière l'une de nos grandes rivières : Aar, Reuss ou Limmat, en abandonnant d'emblée à l'ennemi le tiers ou la moitié de la Suisse. Nous serions même probablement obligés de le faire si nous ne trouvions sur le Plateau aucune région organisée d'avance.

Heureusement pour nous, nous possédons déjà — je dirais presque : sans le savoir — plusieurs régions de ce genre. J'ai dit plus haut que les fortifications improvisées pendant la guerre mondiale avaient atteint en 1918, particulièrement dans les régions de Morat et d'Olten, une force de résistance très respectable. Ces ouvrages ont été désaffectés et ceux qui n'ont pas vécu cette époque en ignorent à peu près totalement l'existence. Mais personne ne s'est soucié de faire sauter les abris et les casemates en béton armé, ni de combler les tranchées et de boucher les cavernes taillées dans le roc vif. Tout cela existe encore et pourrait rendre de grands services à notre armée de campagne. Ces ouvrages datent d'un temps où nous n'avions que peu de mitrailleuses et pas de fusils-mitrailleurs. Ils devraient évidemment être modernisés pour permettre de tirer le meilleur parti de notre armement actuel et futur. Cela pourrait se faire en temps de paix, à peu de frais, partie par la troupe, partie par nos nombreux chômeurs.

La région fortifiée de Morat — d'ailleurs assez mal nommée, puisque cette ville historique est devant le front — assure la liberté de manœuvre entre la Sarine et la Broye et au delà, contre un ennemi venant de l'ouest.

La région fortifiée d'Olten permet de déboucher au nord de l'Aar, en direction nord, ouest et est. En la complétant par un front sud, sur la rive droite de l'Aar, elle deviendrait en quelque sorte la place centrale d'où l'on pourrait manœuvrer dans tous les sens.

Il nous manque quelque chose d'analogue en Suisse orientale. Et pourtant les opérations qui ont, en 1799, précédé la première bataille de Zurich, montrent qu'il est bien difficile de se maintenir à l'est de la Limmat, une fois qu'on a perdu la ligne du Rhin. Il est cependant inadmissible d'abandonner d'emblée Zurich, notre plus grande ville. Sa défense devrait être au moins étudiée, ou mieux encore, organisée comme celle d'Olten ou de Morat.

Me résumant, il me paraît désirable, pour couvrir la

mobilisation et la concentration de notre armée, de construire à nos frontières :

1^o Des *postes d'arrêt* pour mitrailleuses ou canons légers isolés, à tous les ponts-frontière du Rhin et à tous les défilés du Jura. La garde de ces postes serait assurée en temps de paix par les gardes-frontières ; les garnisons de guerre seraient fournies par les localités les plus voisines.

2^o *Trois groupes de 2-4 forts modernes*, avec artillerie de gros et petit calibres, au nord de Schaffhouse, au sud de Bâle et au nord-est de Genève. Ces forts devraient avoir des garnisons de sûreté permanentes, à renforcer en cas de danger de guerre.

Pour faciliter la manœuvre de l'armée de campagne à l'intérieur du pays, il faudrait, en outre, moderniser et compléter nos *forteresses improvisées de Morat et d'Olten* et créer une ou deux places analogues à l'est d'Olten, par exemple *Zurich et Brugg-Turgi*.

Pour le reste, préparer soigneusement les plans de diverses *positions à improviser*, selon les circonstances à l'ouest de Morat et à l'est de Zurich.

Ce programme, ou plutôt avant-programme, est certainement réalisable. Nous pouvons faire confiance à nos officiers du génie et d'état-major général pour l'étude et la mise au point des projets définitifs.

Pour l'exécution, la main-d'œuvre à bon marché ne devrait pas faire défaut à notre époque de chômage. Il ne semble donc pas que l'effort financier doive être excessif.

Je ne me dissimule pas que la réalisation de ce programme se heurterait à de graves objections de politique intérieure et extérieure. J'ai déjà fait allusion à l'antipathie de notre peuple pour les troupes permanentes, dont l'adoption de ce programme impliquerait la création. L'effectif de ces troupes serait d'ailleurs fort restreint ; disons pour fixer les idées, douze ou quinze forts gardés en permanence par une centaine d'hommes chacun, donc moins de deux mille

hommes. Cette objection-là me paraît donc relativement facile à écarter.

Une opposition plus grave pourrait venir de l'un ou l'autre de nos voisins, qui pourrait considérer comme un geste inamical la construction de fortifications à proximité de sa frontière. Je ne suis pas à même d'apprécier l'importance d'une telle opposition. C'est là une affaire de diplomatie et non de technique militaire. Il me semble cependant que, si nous procémons de cette façon sur toutes nos frontières, personne n'aura de raison de s'en formaliser. Personne ou tout le monde. Mais tous nos voisins ont reconnu notre neutralité à condition que nous nous chargions de la défendre nous-mêmes. Il semble donc qu'ils devraient plutôt approuver toutes mesures que nous prendrions pour renforcer cette défense.

De toute façon, je crois avoir fait œuvre utile en attirant l'attention de nos officiers et de nos gouvernants sur la nécessité de procurer à notre armée de campagne de meilleures conditions de lutte, en soumettant à une révision sérieuse notre doctrine en matière de fortification permanente.

Colonel LECOMTE.